



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI



**Agir pour
la croissance
et l'emploi**

LA LOI DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT !

À l'occasion du vote de la loi de modernisation de l'économie, Christine LAGARDE, Luc CHATEL, Eric BESSON et Hervé NOVELLI, ont présenté mercredi 23 juillet le texte final adopté par le Parlement.

Christine LAGARDE, **Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi**, a remercié la Commission mixte paritaire pour la qualité du travail de «coproduction» entre le Gouvernement et les parlementaires et a rappelé l'impact attendu de la loi, à savoir + 0,3% de croissance et 50.000 emplois supplémentaires par an.

En citant le FMI, Christine LAGARDE a évoqué un possible gain de pouvoir d'achat de « 1 000 euros par an et par ménage à partir de 2009 » grâce à la loi de modernisation de l'économie et « d'autres textes de nature à restructurer notre économie ».

Quand les mesures entreront-elles en vigueur ?

Maintenant que la loi est votée, il faut la rendre pleinement opérationnelle, et ce **avant le 31 décembre**, échéance que s'est fixée Christine LAGARDE.

Certaines mesures entreront en vigueur dès cet été, lors de la promulgation de la loi. Pour les mesures qui nécessitent des décrets d'application, ceux-ci seront pris dans les délais les plus courts pour que les Français bénéficient le plus rapidement possible des avancées de la Loi de modernisation de l'économie.

UN SITE INTERNET DÉDIÉ

Vous souhaitez suivre l'entrée en vigueur des différentes mesures de la Loi, pour savoir quand elles seront réellement effectives ?

Suivez toute l'actualité de la loi de modernisation de l'économie sur son site Internet dédié :

www.modernisationeconomie.fr

A travers des cas concrets, il donne des informations simples et pratiques pour tous ceux qui veulent devenir auto-entrepreneur, reprendre une entreprise familiale, bénéficier d'un nouvel indice de loyers pour un bail commercial, etc.

DES BANNIÈRES À VOTRE DISPOSITION

Pour informer efficacement et simplement sur toutes les mesures de la loi de modernisation de l'économie, nous vous offrons la possibilité de mettre en ligne, sur votre propre site Internet, des bannières renvoyant directement vers

www.modernisationeconomie.fr



Comment mettre en ligne ces bannières ?

C'est simple.

Il vous suffit d'envoyer cet email à votre webmaster, avec la bannière.

Précisez où vous souhaitez la voir figurer et que la bannière renvoie à l'adresse suivante :

www.modernisationeconomie.fr